



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Distribution du livret « Mon journal animal » dans les écoles

Question écrite n° 17286

Texte de la question

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la distribution dans les écoles de Saône-et-Loire du livret « Mon journal animal », présenté comme un outil pédagogique par L214 éducation. Ce premier numéro se veut informatif sur les animaux et ceux qui agissent pour les défendre. Indirectement, des messages « anti-viande » sont passés et une double page est consacrée à « changer son assiette pour la planète ». Ce document, très orienté et partisan est un mauvais signal envoyé aux enfants, car il est nécessaire d'apprendre dès le plus jeune âge les bienfaits d'une alimentation saine sans stigmatiser tel ou tel aliment. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les conditions d'intervention de L214 éducation au sein des écoles, puisque ces interventions ne sont pas inscrites dans le cadre de la promotion de l'éducation à l'alimentation. Ces ressources n'ont pas été élaborées avec l'éducation nationale, et ne sont donc pas légitimes pour être diffusées en classe.

Données clés

Auteur : [Mme Josiane Corneloup](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17286

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1815

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)